

Saint-Pair-sur-Mer,  
Le 29/11/2022

Mesdames, Messieurs,  
Les Conseillers(ères) syndicaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du Comité du Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise, qui aura lieu :

**LE MERCREDI 7 DECEMBRE 2022 A 18H00**  
**A l'Auditorium du Pôle de l'Eau à Saint-Pair-sur-Mer**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical en date du 29 septembre 2022.

**ADMINISTRATION**

1. Modalités de transfert des biens, des éléments de financement et des contrats dans le cadre des modifications relatives au périmètre du SMAAG,
2. Délégations de compétences,
3. Modification du règlement intérieur,
4. Convention entre le SMAAG et Météo France pour les prestations de maintenance de la station météorologique,
5. Convention pour l'entretien du parc d'instruments météorologiques implanté dans l'enceinte de l'hippodrome de la société des courses de Granville,
6. Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif sur les communes du SMAAG ayant leur service d'eau potable géré en délégation,
7. Convention entre le SMPGA, le SMAAG et son concessionnaire pour la gestion de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement sur les communes de Bréville, Coudeville et Longueville,
8. Convention entre le SMPGA, le SMAAG pour la gestion de la facturation de l'eau potable et de l'assainissement sur la commune de Saint-Jean-des-Champs,
9. Contrôle de conformité des branchements et mise en conformité,
10. Adhésion à l'association AMORCE.

**FINANCES**

11. Fixation des redevances d'assainissement,
12. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement – *Budget principal 2023.*

**RESSOURCES HUMAINES**

13. Modification du règlement sur le télétravail,
14. Attribution de cartes cadeaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

Je vous remercie de bien vouloir indiquer votre présence ou votre absence sur la plateforme IXBUS. Dans l'hypothèse où, vous ne pourriez assister à cette réunion, vous trouverez également ci-dessous, un pouvoir.

Une fois daté et signé, vous avez la possibilité de :

- Le remettre à l'un de vos collègues, membre du Comité Syndical, avant la séance,

Ou

- Le transmettre en pièce jointe par courrier électronique : [contact@smaag.fr](mailto:contact@smaag.fr) au plus tard le jour de la séance idéalement avant 17h30.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Conseillers(ères) syndicaux, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,**

**Michel PICOT**